

Emploi et invalidité – Éviter l'impasse



Augmentation du nombre d'allocations d'invalidité

Les maladies chroniques et l'invalidité sont des facteurs essentiels de chômage et d'exclusion du monde professionnel. Lorsqu'on leur parle de «personnes handicapées», la plupart des gens pensent aux invalides de naissance ou aux personnes qui le sont devenues à la suite d'une maladie ou d'un accident. Toutefois, pour le marché du travail, ces termes désignent des personnes qui avaient un travail mais qui bénéficient à présent d'allocations d'invalidité pour leur longue absence du marché de l'emploi. Les personnes invalides ne sont plus en relation avec leur employeur et demandent à bénéficier d'une allocation d'invalidité temporaire ou permanente. Pour la plupart de ces personnes leur invalidité est apparue au cours de leur vie professionnelle. Leur nombre est en constante augmentation, ce qui débouche sur une situation où le taux de personnes bénéficiant de prestations de sécurité sociale dépasse le nombre de personnes percevant des allocations de chômage.

Ce n'est que dans un petit nombre de cas que les accidents et blessures d'origine professionnelle sont la cause d'une longue période de congé maladie et d'une invalidité de travail. La nature des maladies débouchant sur des demandes d'allocation d'invalidité, et souvent sur un départ anticipé à la retraite, est de plus en plus souvent liée au stress, qui provoque des problèmes de santé mentale.

Le nombre de personnes qui ont droit à une allocation d'invalidité permanente est en augmentation dans un grand nombre de pays, dépassant 10 % de la main-d'œuvre dans certains États membres.

Les jeunes et l'invalidité

Une tendance relativement nouvelle – qui a été constatée dans de nombreux États membres – est encore plus alarmante: le nombre de jeunes demandant des allocations d'invalidité est en nette augmentation. Traditionnellement, c'étaient essentiellement les travailleurs âgés de sexe masculin et ayant exercé une profession manuelle qui bénéficiaient d'allocations d'invalidité. De telles allocations étaient utilisées comme un régime de retraite anticipée. La situation a changé, et de plus en plus de jeunes bénéficient à présent de régimes d'incapacité; ils représentent désormais la tranche d'âge qui augmente le plus rapidement. Dans ses recherches, Eurofound a identifié plusieurs pays de l'Union européenne qui ont enregistré une augmentation du nombre de jeunes percevant des allocations d'incapacité. En général, les problèmes de santé mentale sont la principale raison de cette augmentation.

Aux Pays-Bas, un jeune de 18 ans sur vingt bénéficie du régime Wajong, un régime d'allocations d'invalidité spécialement conçu pour soutenir les jeunes handicapés. Les demandes reçues par ce régime ont triplé par rapport à il y a dix ans.

Des données fiables sur la hausse du nombre de jeunes demandant des allocations d'invalidité ne sont pas facilement disponibles pour tous les États membres. En Pologne, 4,2 % des 15-29 ans sont inscrits comme étant handicapés. En Bulgarie, les défis économiques, sociaux et politiques de ces dernières années ont eu de lourdes répercussions sur les enfants, en particulier ceux qui sont en mauvaise santé. Il ressort des données que le nombre de jeunes et d'enfants handicapés s'est accru de 32 % entre 2004 et 2008. Le Danemark et la Finlande ont eux aussi enregistré une augmentation du nombre de jeunes demandant des allocations d'invalidité. Au Danemark, les problèmes de santé mentale sont à l'origine de 40 % de tous les dossiers. En Finlande, ce pourcentage est nettement plus élevé: 70 % des jeunes bénéficiant d'allocations d'incapacité sont classés comme ayant des problèmes de santé mentale.

Les facteurs sous-jacents à cette augmentation

De nombreuses raisons peuvent expliquer l'augmentation du nombre de jeunes percevant des allocations d'invalidité. Ces raisons sont en rapport avec une hausse réelle des problèmes de santé mentale chez les jeunes, qui peut s'expliquer par des styles de vie problématiques tels que la consommation d'alcool et de stupéfiants. L'amélioration des diagnostics joue un rôle, de même que l'ouverture progressive face aux problèmes de santé mentale et une meilleure acceptation du fait de dépendre d'allocations pour vivre. La diminution des possibilités sur le marché du

La dépression est un facteur sous-jacent à l'augmentation du nombre de jeunes souffrant de problèmes de santé mentale. Toutefois, il est discutable que la dépression soit une maladie qui justifie le classement des personnes qui en sont atteintes comme souffrant d'une invalidité permanente et incapables de travailler.



travail – surtout en temps de crise – doit être prise en considération, tout comme les règles régissant l'accès aux allocations et la meilleure connaissance de la disponibilité de tels régimes. Aider les bénéficiaires d'allocations tout en les encourageant à entrer sur le marché du travail ou à le réintégrer est un défi majeur. Selon les estimations, 70 % des bénéficiaires du régime néerlandais Wajong pourraient être actifs sur le marché du travail, or ils ne sont que 26 % actuellement à exercer une activité. Même si les allocations perçues ne sont pas élevées, la solution qui consiste à trouver un emploi peut sembler trop onéreuse.

Les stratégies de retour à l'emploi

Les recherches sur les principales raisons expliquant l'augmentation du nombre de jeunes qui bénéficient d'allocations d'invalidité et qui sont exclus du marché du travail ne font que commencer. Les idées pour inverser la tendance actuelle consistent en priorité à augmenter les incitations à chercher un emploi et à faciliter la transition des établissements de l'enseignement spécialisé vers le monde du travail. Néanmoins, il semble déjà que l'intégration professionnelle des personnes atteintes de maladies chroniques ou d'un handicap – qu'il s'agisse de jeunes en décrochage scolaire ou de personnes plus âgées ayant déjà exercé un emploi – nécessite que des actions soient menées sur différents fronts et par différents acteurs. Un instrument clé est la fourniture de services d'orientation professionnelle. Les recherches d'Eurofound sur les bonnes pratiques en matière d'assistance aux personnes bénéficiant d'allocations d'invalidité ayant déjà exercé un emploi ont révélé que ce groupe est rarement reconnu en tant que groupe cible spécifique ayant des besoins particuliers. Souvent, les fournisseurs de services de conseil et d'orientation ne disposent pas d'une qualification pour conseiller des personnes handicapées. De même, les services offerts, quoique variés et nombreux, ne couvrent pas tous les éléments identifiés comme étant nécessaires aux bonnes pratiques. Dans ses recherches, Eurofound a recensé 12 domaines qui devraient idéalement être couverts par des services d'orientation, des tâches plus traditionnelles comme l'évaluation professionnelle et l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois au soutien psychologique, en passant par les services de conseil et l'assistance pour l'accès aux primes. Aucune des initiatives examinées n'offrait toute la gamme de services à ses clients.

Plus une personne est absente longtemps du monde du travail, moins elle aura de chance de le réintégrer. 20 % des personnes absentes depuis plus de 12 mois seulement retrouvent un jour un emploi.

Que peuvent faire les entreprises?

L'un des plus grands défis est la perte de contact avec le monde professionnel pendant une longue période de maladie. Souvent, les employeurs ne sont pas suffisamment informés de ce qu'ils peuvent faire pour aider les personnes ayant souffert d'une longue maladie ou d'une incapacité de travail à revenir travailler après un congé maladie et à rester au travail. C'est particulièrement vrai pour les problèmes d'ordre mental. La plupart des sociétés ne disposent pas de procédures pour gérer l'invalidité, et la culture d'entreprise n'est souvent pas favorable à l'assistance lors d'un retour au travail. L'intensification du travail, qui ressort de l'enquête sur les conditions de travail européennes d'Eurofound, et une culture de longues heures ne facilitent pas la réintégration après une longue absence. De même, de nombreux employeurs n'ont qu'une piètre connaissance des mesures de soutien disponibles pour les entreprises qui engagent des personnes handicapées, que celles-ci aient déjà une expérience professionnelle ou non. Toutefois, les données indiquent que les subventions mises à la disposition des employeurs peuvent être moins efficaces pour stimuler une décision positive de recrutement qu'une expérience positive antérieure dans le recrutement de personnes handicapées. Pour que les employeurs puissent acquérir une telle expérience positive, l'expérience professionnelle pour les personnes invalides doit être développée.

Informations complémentaires

Cette fiche d'information fait partie du dossier établi par Eurofound sur le thème *All aboard – leaving social exclusion behind* (Tous à bord! Laissons l'exclusion sociale derrière nous).

Ce dossier explore les problèmes principaux liés à l'exclusion sociale et les initiatives prises en Europe pour créer une société réellement ouverte à tous.

Pour obtenir un exemplaire de ce dossier ou de plus amples informations sur ce sujet, veuillez vous adresser par courriel à: integration@eurofound.europa.eu

Le dossier complet en ligne ainsi que tous les autres documents d'Eurofound sur le sujet sont disponibles sur: www.eurofound.europa.eu/resourcepacks/integration.htm.

EF/09/109/FR-2

